

Arrêté n° 250901FC
Arrêté portant sur la validation de VAP de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu l'article L. 712-2 du Code de l'Éducation
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu le Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation (Création des articles D 613 -30 à D 613 - 50 relatifs à la VAP)
Vu la validation de la procédure VAP par le Conseil d'administration du 13 mai 2022
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement intérieur de l'établissement ;*

Arrête

Article premier :

Le jury de validation des Acquis professionnels pour la formation « Master Luxembourg » se réunira le Mardi 9 septembre 2025 à 14 heures - UTBM – Chambre des salariés du Luxembourg pour plusieurs candidats.

Le jury sera composé comme suit :

Président du Jury

Amir HAJJAM EL HASSANI – Responsable « Master Luxembourg » Enseignant chercheur Pôle Energie et Informatique – UTBM

Membres du Jury

Fabrice LAURI – Enseignant Pôle Energie et Informatique – UTBM

Sid Ahmed LAMROUS – Enseignant Pôle Energie et Informatique – UTBM

Samuel AMET – Responsable administratif service Formation continue et Relations Entreprises – UTBM

Mylena RUNGE – CSL Luxembourg

Article 2 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 08/09/2025

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain MONTAVON